

CROWN MULTIFUND SELECTION

Part C : FR0013064474

KEREN FINANCE

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

CROWN MULTIFUND SELECTION est un fonds de fonds cherchant à surperformer à moyen terme l'indicateur composite constitué de 25% STOXX 600 NR, 15% EONIA capitalisé et 60% Bloomberg Barclays Euro Agg Treasury 3-5 ans au travers d'une gestion discrétionnaire et opportuniste sur les marchés de taux et les marchés actions.

Les indices sont retenus en cours de clôture et exprimés en euro, dividendes réinvestis pour le STOXX 600, coupons réinvestis pour Bloomberg Barclays Euro Agg Treasury 3-5 ans et en tenant compte de la capitalisation des intérêts pour l'EONIA. La gestion du fonds est totalement discrétionnaire et flexible. Elle n'est ni indicielle, ni à référence indicielle. Aucune corrélation n'est recherchée avec l'indice de référence. En conséquence, la composition du portefeuille ne suit pas celle de l'indice et la performance de fonds peut s'éloigner durablement de cette référence.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, l'OPCVM adopte une stratégie, **au travers d'OPCVM ou FIA uniquement**, de gestion discrétionnaire d'un portefeuille exposé principalement en instruments de taux (titres de créance et instruments du marché monétaire) et pour le complément en actions de sociétés de pays de l'Union Européenne, de l'OCDE et des pays émergents.

La gestion cherche à optimiser le couple rendement/risque en ajustant régulièrement les poches taux et actions du portefeuille. Le choix des OPCVM cible repose sur l'analyse de l'historique des performances et de la volatilité.

Sur la partie taux, le rôle du gérant est d'arbitrer pour tirer le meilleur parti de ses anticipations sur les taux d'intérêt. S'il anticipe une baisse des taux il aura tendance à augmenter la duration du portefeuille en vendant des produits courts à haut coupon pour se positionner sur des produits à échéance plus lointaine à faible coupon. Le gérant aura tendance à privilégier la partie monétaire en période d'incertitude.

Sur la partie actions, la stratégie d'investissement repose sur une gestion active, opportuniste et réactive aux conditions de marché et aux changes.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

■ **de 60% à 100% en instruments de taux libellés en euros ou en devises, d'émetteurs souverains, du secteur public et privé, de toutes notations ou non notés, dont :**

- de 0% à 80% en instruments de taux spéculatifs (dits « high yield »)

selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation, ou non notés.

La fourchette de sensibilité de la partie exposée au risque de taux est comprise entre 0 et 3.

■ **de 0% à 10% sur les marchés des obligations convertibles d'émetteurs de l'Union Européenne**, de toutes notations y compris spéculatifs (dits « high yield ») selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation, ou non notées.

■ **de 0% à 40% en actions des pays de l'Union Européenne, de l'OCDE et des pays émergents** dont :

- de 0% à 20% en actions de petites et moyennes capitalisations.
- de 0% à 5% en actions des pays émergents
- de 0% à 20% au risque de change sur des devises hors euro.

Le cumul des expositions ne dépasse pas 100% de l'actif.

Le risque de change du portefeuille ne dépassera pas 20% au global.

L'OPCVM est investi :

- jusqu'à 100% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, et jusqu'à 30% en FIA de droit français ou établis dans d'autres Etats membres de l'UE et en fonds d'investissement de droit étranger, répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

- en dépôt, emprunts d'espèces et liquidités

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation totale

Durée minimum de placement recommandée : 4 ans.

« Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans une période inférieure à ce délai ».

Conditions de souscription et de rachat :

Les ordres sont centralisés chaque jour ouvré à 12 heures (J) et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du même jour (J).

La valeur liquidative est quotidienne, à l'exception des jours fériés en France, même si la ou les Bourses de référence sont ouvertes, et des jours de fermeture de Bourse.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, A risque plus élevé,

← →

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du fonds et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps.

Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La classe « 3 » de risque du fonds ne permet pas de garantir votre capital ; la classe 1 signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Ce fonds est classé dans cette catégorie en raison de son exposition discrétionnaire entre instruments de taux et actions pouvant induire des variations de la valeur liquidative d'amplitude moyenne sur la durée de placement et dont le profil de risque et de rendement est modéré.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de les rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur des instruments de taux peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM. En outre, le fonds peut être exposé à des titres spéculatifs dits « high yield » selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation qui présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes. Ceci pourrait présenter un risque élevé de perte en capital et entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

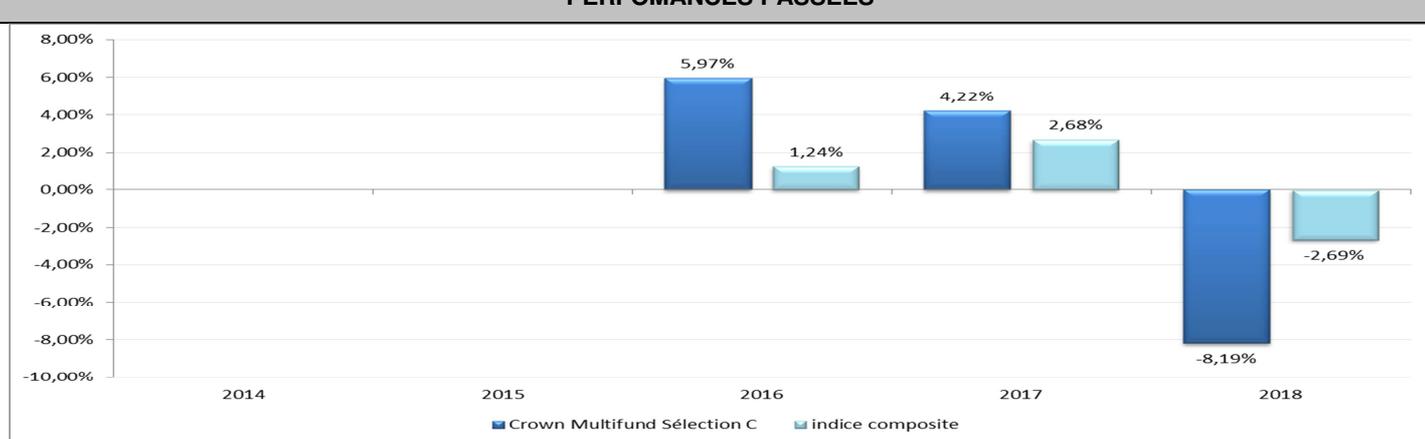
FRAIS PONCTUELS MAXIMUM PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	5%
FRAIS DE SORTIE	5%
<i>Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi, sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.</i>	
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS (*)	2.22% TTC
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE PERFORMANCE	0% TTC au 31/12/2018 10% TTC de la surperformance nette de frais de gestion fixe au-delà de celle de l'indicateur composite constitué de 25% STOXX 600 NR(SXXR INDEX), 15% EONIA capitalisé et 60% Bloomberg Barclays Euro Agg Treasury 3-5 ans capitalisé(LET3TREU INDEX). Aucune commission de surperformance n'est prélevée si la performance du FCP est inférieure à 2%

(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice clos au 31/12/2018. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Le calcul des frais courants n'inclut pas les éventuelles commissions de surperformance des fonds détenus.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 3 et suivantes du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.amf-france.org et www.kerenfinance.com.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES



AVERTISSEMENT

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

La performance de l'OPCVM est calculée coupons nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie. Celle de l'indicateur EONIA capitalisé tient compte du réinvestissement des intérêts. A compter du 1^{er} janvier 2018, Bloomberg Barclays Euro Agg Treasury 3-5 ans remplace l'EURO MTS 3-5 ans.

DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 29/12/2015

DEVISE DE LIBELLE : Euro

CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : -Création d'une part M le 09/06/2017

INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DEPOSITAIRE : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)

Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de : KEREN FINANCE - 178, Boulevard Haussmann - 75008 - PARIS - France et sont disponibles sur le site internet www.kerenfinance.com

Les dernières valeurs liquidatives sont accessibles sur le site internet de la société de gestion ou sur simple demande à l'adresse ci-dessus.

Ce fonds n'est pas autorisé être commercialisées directement ou indirectement sur le territoire des Etats-Unis d'Amérique, à ou au bénéfice d'une "U.S. Person" telle que définie par la réglementation américaine. La définition de « US Persons » est disponible dans le prospectus accessible sur le site Internet de la société de gestion.

POLITIQUE DE REMUNERATION : Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet www.kerenfinance.com ou sur simple demande formulée auprès de la société de gestion.

FISCALITE : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseil habituel ou du commercialisateur du FCP.

Eligibilité au quota d'investissement de 25% - fiscalité des revenus de l'épargne (décret 2005-132 transposant la directive 2003/48/CE).

La responsabilité de KEREN FINANCE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

KEREN FINANCE est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 28/02/2019.